



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMTÉ D'UNGAVA**

**VILLE DE CHAPAIS**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 23 avril 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;**

**Monsieur le maire :** Jacques Fortin

**Mesdames les conseillères :** Caroline Belleau-Poirier  
Nancy Toulza

**Messieurs les conseillers :** Pascal Poirier  
Mario Dionne  
Jocelyn Bouchard  
Daniel Forgues

**Étaient également présentes à la séance :**

**Madame la greffière :** Kate Kirouac

**Madame la directrice générale et greffière suppléante :** Mélanie Gagné

---

**1.**  
**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.**  
**PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

**24-04-068**

**3.**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 04.

**24-04-069**

**4.**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.  
**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

24-04-070

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024.  
**ADOPTÉE**

### 6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### 8. CONSEIL MUNICIPAL

#### 8.1 APPROBATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 avril dernier, le Centre de services scolaire de la Baie-James a transmis à la Ville de Chapais son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2024-2027, à des fins de consultation;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'accepter** le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027, tel que soumis par le Centre de services scolaire de la Baie-James.  
**ADOPTÉE**

24-04-071



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

24-04-072

### 8.2

#### AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES ET LA VILLE DE CHAPAIS RELATIF À L'ORGANISATION ET L'APPLICATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, DES TERRAINS ET DU MATÉRIEL POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

**CONSIDÉRANT** que les écoles Le Filon et Saint-Dominique-Savio du Centre de services scolaire de la Baie-James (CSSBJ) acceptent de mettre certains de leurs terrains, locaux et équipements à la disposition de la Ville de Chapais pour que cette dernière réalise sa programmation de loisirs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chapais accepte aussi de mettre certains de ses terrains, de ses locaux et de ses équipements à la disposition des écoles de Chapais afin de réaliser des activités avec les élèves;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et la Ville de Chapais relatif à l'organisation et l'application de l'utilisation des locaux, des terrains et du matériel pour les activités sportives, culturelles et sociales doit être signé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de la Baie-James relatif à l'organisation et l'application de l'utilisation des locaux, des terrains et du matériel pour les activités sportives, culturelles et sociales.

**ADOPTÉE**

### 8.3

#### APPROBATION DU 1<sup>er</sup> BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des offices municipaux d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ a approuvé le budget initial 2024 en date du 29 novembre 2023, prévoyant des revenus de l'ordre de 65 176 \$ et des dépenses de l'ordre de 147 907 \$ pour un déficit de 82 731 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ a approuvé le 1<sup>er</sup> budget révisé le 12 avril dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de la municipalité correspond à 10 % du déficit et que chaque budget révisé doit être approuvé par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

24-04-073



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget révisé du 12 avril 2024 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais, approuvé par la Société d'habitation du Québec, prévoyant des revenus de l'ordre de 65 176 \$ et des dépenses de l'ordre de 148 309 \$ pour un déficit de 74 820 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville de Chapais passera de 8 273 \$ à 8 313 \$, pour une augmentation de 40 \$;

**QUE** les frais relatifs à la présente seront puisés à même le fonds d'administration générale, soit le poste budgétaire 02-520-00-959.  
**ADOPTÉE**

24-04-074

8.4

**AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE CHAPAIS ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente soumis par le ministère des Transport et de la Mobilité durable (MTMD) a pour objet de prévoir la procédure à suivre en cas de fermeture de route lorsque survient une situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** les routes visées par l'entente sont situées sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Chapais de collaborer avec le ministère et que l'entente proposée n'est pas contraignante;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville pourrait être dans l'impossibilité de fournir des ressources au moment d'une demande, le MTMD prendra action pour trouver des solutions;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** M. Jacques Fortin, maire, à signer l'entente proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de mettre en place une procédure à suivre en cas de fermeture de route lors d'une situation d'urgence;

**De nommer** M. Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics, comme intervenant principal dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

24-04-075

8.5

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION À LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Tradition de Chapais a demandé son soutien à la Ville en vue de procéder à l'ouverture de son commerce le 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette période de l'année génère un achalandage touristique accru;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal trouve opportun d'appuyer cette demande qui favorise des retombées économiques importantes pour l'entreprise locale;



No de résolution  
ou annotation

24-04-076

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais dépose une demande de dérogation en faveur des établissements commerciaux pour leur ouverture jusqu'à 21 heures la journée du 24 juin 2024, dans le cadre de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.  
**ADOPTÉE**

### 9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

#### 9.1 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PUBLIER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE PROFESSIONNEL POUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2030

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec CEVIMEC-BFT vient à échéance le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), la Ville doit tenir un rôle d'évaluation dûment préparé par un évaluateur agréé;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de publier un appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** la directrice générale à publier un appel d'offres public afin de recevoir des offres pour l'octroi d'un contrat en services professionnels pour l'évaluation foncière des années 2025 à 2030 inclusivement.

**ADOPTÉE**

24-04-077

#### 9.2 ADOPTION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2024-02 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2030

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité doit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser une grille de pondération et d'évaluation des offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir certains critères et que ces derniers s'appliqueront lors de l'évaluation des soumissions;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la direction générale d'adopter la grille de pondération suivante :

Critères de sélection	Pointage
Expérience de la firme	20
Expérience des évaluateurs agréés responsable du mandat	25
Qualifications et expérience de l'équipe technique	15
Expérience en géomatique	15
Connaissance et expérience du marché immobilier	15
Qualité de l'offre de services	10
<b>Pointage total</b>	<b>100</b>



No de résolution  
ou annotation

24-04-078

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'adopter** la grille de pondération et d'évaluation ci-dessus dans le cadre de l'appel d'offres AO-2024-02 pour l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en évaluation foncière 2025-2030.

**ADOPTÉE**

### 9.3

#### **DÉLÉGATION DE LA VILLE DE CHAPAIS POUR LA GESTION DES TITRES MINIERS AU SEIN DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est le délégant dans tous les types de requêtes en ce qui a trait à la gestion des titres miniers au sein du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite, par la présente résolution, donner le pouvoir à une autre personne de la représenter dans le cours de ses affaires au sein du MRNF;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais nomme M<sup>me</sup> Kim Lambert, contrôleuse financière, à faire tous types de transactions à titre de mandataire et lui délègue la gestion des titres miniers;

**QUE** la correspondance liée aux titres soit envoyée à la mandataire.  
**ADOPTÉE**

### 10.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### 10.1

#### **AVENANT NO 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail de la directrice générale signé le 18 juin 2021 par madame Mélanie Gagné et monsieur Steve Gamache, maire;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités supplémentaires attribuées à madame Gagné en raison de l'absence de la directrice du développement économique, qui est en congé de maternité;

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Gagné relative aux articles 4 et 8 de son contrat de travail portant sur les vacances annuelles et le régime de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal autorise les modifications au contrat de travail de la directrice générale relatives aux vacances annuelles et au REER, rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2024, comme stipulé à l'avenant no 1;

**QUE** toutes autres dispositions contenues dans le contrat de travail restent en vigueur;

**QUE** la directrice générale, M<sup>me</sup> Mélanie Gagné et monsieur Jacques Fortin, maire, soient autorisés à signer l'avenant n° 1 qui sera annexé au contrat de travail.

**ADOPTÉE**

24-04-079



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

24-04-080

### 10.2

#### **AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE CHAPAIS ET LA GREIBJ POUR LE PRÊT D'UN EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) pour conclure une entente relative à des services d'urbanisme et d'inspection;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour objet le partage des services de l'inspecteur municipal de la Ville de Chapais pour l'application, sur le territoire de la GREIBJ, des règlements d'urbanisme et des règlements sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée en septembre 2023 a été révisée;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été discuté lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** madame Mélanie Gagné, directrice générale, à signer le protocole d'entente intermunicipale concernant le prêt de l'inspecteur municipal de la Ville de Chapais à la GREIBJ;

**QUE** cette entente soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
**ADOPTÉE**

### 11.

#### **FINANCES ET TRÉSORERIE**

##### 11.1

#### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2024**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mars 2024 s'élevant à **460 654,07 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **168 802,25 \$** soient acceptées telles que déposées;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024.

**ADOPTÉE**

##### 11.2

#### **AUTORISER LE DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS EASTMAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'Entente relative au Fonds Eastmain, signée le 2 mai 2023, la municipalité a l'obligation de produire une reddition de compte pour l'exercice financier 2023;

24-04-081

24-04-082



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** les projets réalisés favorisent la culture, le développement social ou économique, les activités récréotouristiques ou les projets ayant une incidence sur le plan environnemental, et ce, conformément au Fonds Eastmain (annexe 1.00);

**CONSIDÉRANT QUE** les projets réalisés ont été approuvés par le conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses relatives aux projets réalisés pour un montant de 567 796 \$ grâce à l'Entente relative au Fonds Eastmain 2023-2024;

**D'autoriser** la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE**

### 12. GREFFE

### 13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 13.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un siège vacant au sein du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annie Lapointe, citoyenne de Chapais, a signifié son intérêt à occuper un poste au sein du comité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive de monsieur Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement et des membres en poste au CCU;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais appuie la nomination de madame Annie Lapointe à titre de membre du *Comité consultatif d'Urbanisme*.  
**ADOPTÉE**

#### 13.2 DÉROGATION MINEURE 2024-001 AU BÉNÉFICE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 59, 6<sup>e</sup> RUE (LOT 4 959 172)

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'immeuble situé au 59, 6<sup>e</sup> Rue (lot 4 959 172) afin de régulariser la marge latérale de la maison qui est implantée à 1,62 m au lieu de 2 mètres, ainsi que la marge latérale du garage qui est implanté à 0,87 m au lieu de 1 mètre, le tout en contravention des articles 6.7 et 8.5 du *Règlement de zonage 21-536 et ses amendements* de la Ville de Chapais.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU se sont réunis le 12 mars dernier et qu'ils ont formulé leurs recommandations au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune opposition n'a été exprimée lors de l'assemblée de consultation publique tenue le 23 avril 2024;

24-04-083

24-04-084





No de résolution  
ou annotation

24-04-085

For... Municipal... cial

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité au comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure 2024-001 pour la propriété située au 59, 6<sup>e</sup> Rue (lot 4 959 172), permettant de régulariser la marge latérale de la maison à 1,62 m au lieu de 2 mètres, ainsi que la marge latérale du garage à 0,87 m au lieu de 1 mètre.

**ADOPTÉE**

### 13.3

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2024-001 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR L'ORGANISME LE PETIT TRAIN, MAISON DE LA FAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 15 avril 2021, le *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

**CONSIDÉRANT QU'**en février dernier, l'organisme *Le Petit Train, Maison de la famille*, a soumis à la Ville une demande d'autorisation d'un projet particulier pour l'adresse 1, rue Rond Point à Chapais (lot 4 959 184);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à aménager une cuisine collective à l'intérieur du garage qui est détaché de la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2024 et que celui-ci en a fait une recommandation favorable;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 28 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 avril 2024 à 19 h et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADOPTER** le second projet de résolution ayant pour objet d'accorder la demande d'autorisation pour le PPCMOI 2024-001 de l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train*, en vue d'aménager une cuisine collective dans le garage détaché de leur propriété, située au 1, rue Rond Point (lot 4 959 184);

**QUE** ce second projet de résolution soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter, notamment les personnes habitant la zone visée (61-H) ou l'une des zones contiguës, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu'un avis public soit publié à cet effet.

**ADOPTÉE**

### 14.

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**



No de résolution  
ou annotation

24-04-086

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 14.1

#### **ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*UNESCO* encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue et de statut social;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture par l'*UNESCO* :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

**ADOPTÉE**

### 14.2

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat conclu avec la firme CIMCO Réfrigération concernant l'entretien des systèmes de réfrigération de l'aréna prend fin en septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat prévoit l'application d'un programme de maintenance ainsi que des inspections périodiques, au démarrage à l'automne de même qu'à l'arrêt du système au printemps;

24-04-087



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de CIMCO Réfrigération se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

**CONSIDÉRANT** les coûts annuels suivants, payables chacun en trois versements plus les taxes applicables :

2024-2025	13 500 \$
2025-2026	14 100 \$
2026-2027	14 700 \$
2027-2028	15 300 \$
2028-2029	15 900 \$

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais renouvelle le contrat d'entretien des systèmes de réfrigération de l'aréna pour une période additionnelle de 5 ans pour un montant de 73 500 \$, plus les taxes applicables, aux conditions énumérées dans l'offre de service reçue le 4 avril 2024;

**D'autoriser** madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer le contrat avec CIMCO Réfrigération.

**ADOPTÉE**

### 14.3

#### **AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CAMPS DE VACANCES »**

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir Sport Baie-James offre, dans le cadre du programme « Camps de vacances », de l'aide financière pour les organismes et/ou municipalités afin de favoriser l'organisation d'activités et de sorties récréatives, sportives et de plein air pour les camps de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée par Loisir Sport Baie-James représente 80 % des dépenses pour le Volet 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire organiser une activité spéciale pour les adolescents lors de la période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à présenter une demande d'aide financière pour le Volet 1 du programme « Camps de vacances » auprès de Loisir Sport Baie-James pour l'été 2024, et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

24-04-089

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 15. **SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

#### 15.1 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-02-046**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 24-02-046, le conseil municipal octroyait, à la suite de la réception de l'offre de services le 5 février, un contrat à AtkinsRéalys pour la mise à jour du plan d'intervention et la réalisation d'un devis pour l'inspection des conduites d'égouts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a demandé une modification à l'offre de service du 5 février;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'offre de services révisée d'AtkinsRéalys le 4 avril dernier;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'abroger** la résolution 24-02-046;

Et qu'une nouvelle résolution soit préparée selon l'offre de services mise à jour et reçue d'AtkinsRéalys le 4 avril 2024.

**ADOPTÉE**

24-04-090

#### 15.2 **OCTROI D'UN MANDAT À ATKINSRÉALIS CANADA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit faire la mise à jour de la base de données et des résultats du plan d'intervention du réseau sanitaire et pluvial;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services, reçue le 4 avril 2024 d'AtkinsRéalys Canada inc. (anciennement SNC-Lavalin inc.) d'une somme de 38 650 \$, plus les taxes applicables, répond aux besoins pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'AtkinsRéalys Canada inc. se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'octroyer** le contrat à AtkinsRéalys Canada inc. pour la mise à jour de la base de données et des résultats du plan d'intervention du réseau sanitaire et pluvial, pour un montant de 38 650 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'immobilisation, soit le poste budgétaire 03-310-09-721.

**ADOPTÉE**

24-04-091

#### 15.3 **AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PUBLIER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA GESTION D'UN ÉCOCENTRE À CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour la gestion de l'écocentre se termine le 1<sup>er</sup> octobre 2024;



No de résolution  
ou annotation

24-04-092

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire maintenir ce service et qu'il y a lieu de publier un appel d'offres public pour l'octroi d'un nouveau contrat pour la gestion d'un écocentre à Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** la directrice générale à publier un appel d'offres public pour l'octroi d'un nouveau contrat pour la gestion d'un écocentre à Chapais.

**ADOPTÉE**

15.4

**AUTORISER L'ENVOI D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DISPOSITION DE BOIS DE CONSTRUCTION DE CATÉGORIE 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit procéder à la disposition du bois de construction de catégorie 2 accumulé à l'Écocentre;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'envoi d'un appel d'offres sur invitation afin de recevoir des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique et de l'environnement, à lancer un appel d'offres sur invitation afin de recevoir des soumissions pour le projet de disposition du bois de construction de catégorie 2 accumulé à l'Écocentre.

**ADOPTÉE**

15.5

**AUTORISER L'ENVOI D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR PROCÉDER AU NETTOYAGE ET À L'INSPECTION DU RÉSEAU SANITAIRE ET PLUVIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le nettoyage et l'inspection du réseau sanitaire et pluvial doivent être faits;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'envoi d'un appel d'offres sur invitation afin de recevoir des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique et de l'environnement, à lancer un appel d'offres sur invitation afin de recevoir des soumissions pour l'octroi d'un contrat afin de procéder au nettoyage et l'inspection du réseau sanitaire et pluvial.

**ADOPTÉE**

15.6

**DEMANDE DE PRIX POUR LE CONCASSAGE ET LA DISPOSITION DES MATÉRIAUX ACCUMULÉS SUR LE SITE DE BRIQUE, BÉTON ET ASPHALTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit procéder à la disposition des matériaux accumulés sur son site de brique, béton et asphalte (BBA);

24-04-094



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire des demandes de prix pour ce contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique et de l'environnement, à solliciter des entrepreneurs afin d'avoir des soumissions pour la réalisation de ce contrat, soit de procéder au concassage et à la disposition des matériaux entreposés au BBA de la Ville.

**ADOPTÉE**

24-04-095

15.7

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles, signée conjointement par la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau, a pris fin le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire continuer d'acheminer les matières résiduelles recueillies sur son territoire et sur celui des sites de villégiatures environnants qu'elle dessert, en vertu de l'Entente sur l'équité fiscale avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), au site d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau (L.E.T);

**CONSIDÉRANT** la volonté des deux Villes de conclure une entente de service d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau, se détaillant à 209,36 \$ par tonne métrique de matières résiduelles destinées à être enfouies;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** M. Jacques Fortin, maire, et M<sup>me</sup> Mélanie Gagné, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, le protocole d'entente proposé par la Ville de Chibougamau portant sur l'élimination des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

24-04-096

15.8

### **AUTORISER L'ACHAT D'UNE FAUCHEUSE À FLÉAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais possède plusieurs terrains résidentiels actuellement vacants qui doivent être entretenus afin de favoriser la vente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'une faucheuse à fléaux, compatible avec l'utilitaire *Bobcat*, permettra de faire l'entretien des terrains en éliminant les broussailles et les petits arbres tout en répartissant uniformément les matériaux coupés;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission 250544, reçue de *JLD-Laguë*, succursale de Saint-Bruno au Lac-Saint-Jean, pour un montant de 21 716 \$ plus les taxes applicables, se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** l'achat d'une faucheuse à fléaux à l'entreprise *JLD-Lagué* de Saint-Bruno au montant de 21 716 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** cette somme soit puisée à même le fonds de roulement, poste budgétaire 03-310-05-725, et que le remboursement soit amorti sur une période de 3 ans.

**ADOPTÉE**

16.

### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

#### IMPLANTATION ET UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT PAR LES INTERVENANTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DE CHAPAIS

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 1er avril 2021, du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui permet aux pompiers d'utiliser un tel équipement lorsqu'ils doivent circuler avec leur véhicule personnel pour se déplacer en urgence vers une caserne ou vers les lieux d'une intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** le feu vert clignotant permet aux usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 21 décembre 2023, le règlement prévoit notamment que les autorités municipales sont responsables de la gestion des autorisations et qu'elles peuvent émettre des certificats permettant aux pompiers de leur service de sécurité incendie (SSI) d'utiliser le feu vert clignotant;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement prévoit que la municipalité fixe une date, qui sera le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, pour le renouvellement des autorisations et des certificats permettant l'utilisation du feu vert clignotant;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du SSI de Chapais uniquement lors des interventions d'urgence;

**ET DE** déléguer au directeur du SSI le pouvoir et la responsabilité d'émettre et de signer les certificats d'autorisation au bénéfice des pompiers, dans le respect strict des exigences législatives et réglementaires applicables en pareilles circonstances de même que, le cas échéant, révoquer les certificats en cas de démission ou autres.

**ADOPTÉE**

16.2

#### ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU POUR LES SERVICES D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

**CONSIDÉRANT** le travail de prévention et les travaux conséquents à effectuer sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) à la suite de l'établissement, sur cinq (5) ans, du plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition concerne les villes et localités de Chapais, GREIBJ, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois;

24-04-097

24-04-098



No de résolution  
ou annotation

24-04-099

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des heures pour répondre aux activités spécifiées au plan de mise en action du schéma de couverture de risques et pour accomplir le travail nécessite de retenir les services d'une ressource externe;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau pour les services d'un technicien en prévention des incendies;

**QUE** le paiement des honoraires soit fait en deux (2) versements chaque année, en juin et en décembre, et ce, de 2024 à 2028;

**QUE** la somme de 22 523,76 \$ soit versée pour 2024 et que le coût soit majoré selon l'indice du prix à la consommation (IPC) au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour les années suivantes;

**QUE** M. Jacques Fortin, maire et M<sup>me</sup> Mélanie Gagné, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, l'entente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE**

### 16.3

#### **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION - CONTRATS OCTROYÉS DE GRÉ À GRÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la sécurité de la population, il est essentiel que le Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville de Chapais procède à l'achat d'équipements de désincarcération;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du SSI, M. Patrice Devin, a fait des démarches auprès de différents fournisseurs pouvant répondre aux besoins du Service;

**CONSIDÉRANT QUE** le SSI fera l'acquisition des équipements ciblés chez différents fournisseurs, pour les sommes représentées dans le tableau suivant :

Fournisseurs	Montant
Boivin & Gauvin inc. – Trois-Rivières	73 861,06 \$
Quincaillerie RD – Chapais	424,95 \$
L'Arsenal – Drummondville	12 110,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense totale pour les équipements se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure des ententes gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été discuté lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** l'achat d'équipements de désincarcération chez les différents fournisseurs cités, pour une dépense totalisant 86 400 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette somme soit puisée à même le fonds de roulement, poste budgétaire 03-310-12-725, et que le remboursement soit amorti sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE**





## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

24-04-100

### 17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 17.1 AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PADTC – VOLET 2.1 POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF CHAPAIS LIGNE VERTE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais s'est engagée, à travers son Plan stratégique 2013-2023, de maintenir et bonifier les services de proximité à Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de transport collectif Chapais Ligne Verte, en opération depuis septembre 2012, est un service apprécié des Chapaisiens et des citoyens des communautés avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable au projet de transport collectif Chapais Ligne Verte, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2.1, est nécessaire pour le maintien du service;

**CONSIDÉRANT QUE** Chapais Ligne Verte prévoit des dépenses de 150 000 \$ pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes de Chapais et Chibougamau se sont engagées à renouveler annuellement leur aide financière pour des sommes respectives de 10 000 \$ et 5 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue des usagers est de 17 500 \$ pour 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2023, 2 271 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer environ 3 000 en 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** nous prévoyons obtenir une aide financière du Centre de formation professionnelle de la Baie-James et du Centre d'études collégiales à Chibougamau pour un montant de 5 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais dépose une demande de révision dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2.1 pour l'année 2024, auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour un montant de 112 500 \$, pour permettre la poursuite des opérations du transport collectif Chapais Ligne Verte;

**QUE** le conseil municipal désigne madame Mélanie Gagné, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à la présente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 18. VARIA

24-04-101

#### 18.1 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** proclamer le 17 mai 2024 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

**QUE** le drapeau arc-en-ciel soit hissé au mât de l'hôtel de ville de Chapais du 17 au 24 mai 2024;

**ET** qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fondation Émergence ainsi qu'à la Corporation Le Zéphir de Chibougamau.

**ADOPTÉE**

### 18.2

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – BOURSIERS DE LA FONDATION EXCEL**

La Fondation Excel a procédé, le 24 avril, au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2023-2024.

La Ville de Chapais et le conseil municipal s'engagent à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites.

Considérant que cette distinction mérite d'être soulignée, le Conseil tient à féliciter deux citoyennes de Chapais, finissantes du secondaire, ayant chacune reçue une bourse octroyée par la Fondation Excel, soit, mesdemoiselles Jade Lavoie, étudiante à la polyvalente Le Filon de Chapais et Louane Fortin, étudiante à la polyvalente la Porte du Nord de Chibougamau.

### 19.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### 20.

#### **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Pascal Poirier** informe la population du tournoi de curling de fermeture qui a lieu cette fin de semaine, 26 et 27 avril, et invite les gens à participer en grand nombre.

**Caroline Belleau-Poirier** quant à elle invite la population au vernissage de l'artiste locale, M<sup>me</sup> Jocelyne Grondin, dans le cadre du lancement de son projet *Histoires d'Opémiska*, qui a lieu ce jeudi 25 avril à 19 h au Club de curling.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**Mario Dionne** fait un rappel sur la date du retrait des abris d'hiver et des vestibules, soit le 15 mai de chaque année.

**Jocelyn Bouchard** indique que le Service des loisirs est à la recherche de souvenirs pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Chapais qui aura lieu en 2025. Pour ce faire, il demande aux citoyens et anciens résidents qui possèdent des photos, des documents, des objets, des anecdotes, des témoignages, etc. d'en informer M<sup>me</sup> Sylvie Bédard, afin qu'un membre du comité organisateur entre en contact avec eux au cours de l'été 2024. Il invite d'ailleurs toute personne intéressée à se greffer au comité, de le signifier également à M<sup>me</sup> Bédard.

Il fait remarquer que le nettoyage des rues par les employés des travaux publics est amorcé et que le travail va se poursuivre au cours des prochaines semaines. Il sensibilise donc tous les citoyens, plus précisément les motocyclistes et les cyclistes, au fait qu'il y a encore du sable à plusieurs endroits afin qu'ils portent une attention particulière et les invitent à la prudence.

Enfin, il rappelle qu'un conteneur à excréments est accessible sur le terrain du garage municipal et de profiter de ce service pour faire un ménage de la cour.

**Nancy Toulza** demande aux amateurs de tir à l'arc qui aimeraient pratiquer leur sport à l'intérieur ou à l'extérieur d'en informer le Service des loisirs, qui effectue actuellement un sondage sur l'intérêt des archers à ce qu'une nouvelle activité sportive soit offerte à la population.

**Daniel Forgues** souhaite un bon mois à tous.

**Jacques Fortin** termine en abordant les plaintes entendues concernant le bruit émis par le broyeur de Chapais Énergie. Il explique que la Ville est en communication avec les autorités de l'usine et que ces derniers ont confirmé qu'ils travaillaient sur une solution pour régulariser la situation. Il demande aux citoyens d'être compréhensifs et patients face à cette situation qui est une mesure temporaire.

24-04-102

### 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** cette séance ordinaire soit levée et terminée.  
Il est 20 h 03

  
Jacques Fortin  
Maire

  
Kate Kirouac  
Greffière